

DOSSIER PRESSE



2022



Contacts



Line Kong A Siou

Chargée de projets Collectivités

line.kongasiou@alec-montpellier.org

04 30 96 91 22

Michaël Gerber

Chargé de mission Collectivités

michael.gerber@alec-montpellier.org

04 67 91 96 94



Mérédice Peyre

Chargée de communication

meredice.peyre@alec-montpellier.org

04 67 91 35 40

Anaëlle Quillet

Chargée de projets Collectivités

anaelle.quillet@alec-montpellier.org

04 67 91 96 98



Le label « commune économe en eau »



Un label pour quoi faire ?

Depuis 2008, l'ALEC Montpellier Métropole accompagne les collectivités de la métropole montpelliéraine dans leurs actions de transition écologique et énergétique.

Initialement axé sur les économies d'énergie, cet accompagnement concerne également les économies d'eau depuis 2016.



Afin de valoriser l'engagement des communes de la Métropole de Montpellier dans une politique rigoureuse d'utilisation de la ressource en eau, l'ALEC Montpellier Métropole a lancé en 2021 un label spécifique.

**2000 L
par hab.
par an**


pour l'eau des
bâtiments
publics

Objectifs

Le label vise à encourager les communes à travailler sur 3 thématiques :

- 1. **Etudier** : bien connaître le patrimoine lié à l'eau, ainsi que les consommations d'eau est une étape essentielle pour gérer au mieux la ressource. Quelques exemples d'actions : connaissance des compteurs et de leurs caractéristiques, suivi des consommations compteur par compteur, connaissance des surfaces et type d'espaces-verts irrigués 
- 2. **Equiper** : s'équiper en matériel hydro-économe au niveau des points d'eau (robinets, douches), mais aussi pour 

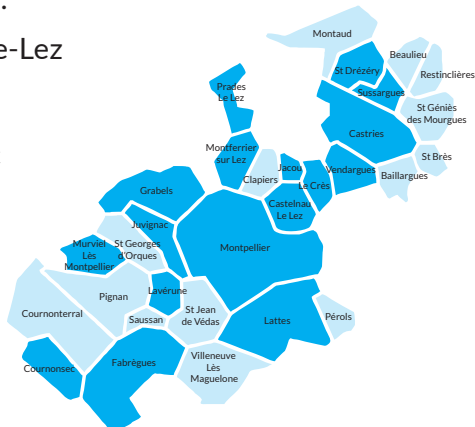
toutes les installations utilisant de l'eau (système d'arrosage, machines). Régler correctement les équipements, les entretenir et veiller à réparer rapidement les fuites font également partie de cette thématique

- 3. **Sensibiliser** : différents types de publics peuvent être sensibilisés à leur échelle : enfants, usagers des bâtiments municipaux, agents communaux, élus. Cela comprend aussi bien de la communication écrite via les bulletins municipaux et l'affichage, que des animations et ateliers. 

17 communes labellisées en 2022

17 communes ont déposé un dossier pour la labellisation « commune économe en eau » pour le millésime 2022 :

1. Castelnaud-le-Lez
2. Castries
3. Clapiers
4. Cournonsec
5. Le Crès
6. Fabrègues
7. Grabels
8. Jacou
9. Juvignac
10. Lattes



11. Lavérune
12. Montferrier-sur-Lez
13. Montpellier
14. Murviel-Lès-Montpellier
15. Prades-Le-Lez
16. Saint-Drézéry
17. Vendargues

Une fois le label décerné par le comité d'agrément, les communes recevront officiellement le label lors de la cérémonie organisée le 17 mars.

L'occasion d'échanger entre communes labellisées et de partager les actions qui ont fonctionné.

Le label «commune économe en eau»

Comment sont labellisées les communes ?

Le label est attribué une fois par an par un comité d'agrément composé d'experts dans le domaine de l'eau.

Parmi les structures représentées : Montpellier Méditerranée Métropole, la Régie des Eaux Montpellier Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie, les syndicats de bassin versant présents sur le territoire, association de sensibilisation à l'environnement, le Conseil Départemental de l'Hérault, etc.

Pour cette première année, sont pris en compte dans les critères d'attribution :

- Les actions les plus importantes engagées ces dernières années (notamment les investissements importants en matière d'équipement)
- Toutes les actions menées entre mars et décembre 2021
- Le niveau de consommation d'eau de la commune par rapport à la moyenne locale, et son évolution ces dernières années

Et ensuite ?

Une fois labellisées, les communes se verront remettre un kit de communication composé de plaques, affiches, autocollants, dépliants etc. afin de valoriser auprès des citoyens les efforts effectués pour une gestion raisonnée de la ressource en eau.



Les communes sont labellisées pour deux ans, mais dès début 2022, de nouveaux plans d'actions seront établis pour l'année à venir afin que les communes poursuivent leurs efforts.



Gestion raisonnée de la ressource ≠ réduction de consommation

L'augmentation de la population, l'acquisition de nouveaux équipements communaux font augmenter la consommation d'eau malgré une gestion raisonnée.

C'est pourquoi le label vise à récompenser toutes les actions réalisées en faveur d'une consommation juste.



Ces plans d'actions sont définis avec l'aide d'une conseillère Eau de l'ALEC, en cohérence avec la situation de chaque commune.

Pour certaines communes, le plan d'action 2021 comprenait déjà des objectifs pour 2022 voire 2023, le travail va donc se poursuivre, et un bilan sera établi fin 2022 sur la base des actions réalisées pour décerner le label millésime 2023.



Témoignages



Le Crès : équipement et sensibilisation

La commune du Crès, engagée dans la démarche, a réalisé deux actions majeures.

Tout d'abord le remplacement, dans les écoles, de l'ensemble des robinets temporisés (« boutons poussoirs »).

La durée d'écoulement à chaque pression est ainsi passée de 15 à 7 secondes, et le débit a été réduit.



Les enfants s'y retrouvent avec des robinets plus faciles à actionner pour les plus petits et moins d'éclaboussures.

La seconde partie concerne le volet sensibilisation avec de nombreuses actions menées comme :

- des interventions dans les écoles,
- un article dans le bulletin municipal,
- une exposition sur les gestes économes dans le hall de l'hôtel de Ville

et la possibilité pour les cressois d'emprunter une « mallette économe » pour faire le point sur leurs consommations à domicile et tester du matériel économe.

Proposée en partenariat avec l'ALEC, cette mallette connaît un grand succès puisqu'elle est empruntée quasiment en continu depuis le mois d'août, chaque foyer pouvant la garder 15 jours. Ce sont ainsi près d'une dizaine de foyers qui ont pu en bénéficier, sans compter les personnes en liste d'attente.



La commune du Crès a souhaité s'engager activement pour la préservation des ressources en eau douce. Grâce au soutien de l'ALEC, elle a pu baisser ses consommations et réaliser de belles économies pour le budget et sensibiliser les Cressois, notamment les plus jeunes qui ont tout de suite adhéré.

En 2022, elle va poursuivre ses efforts et s'attaquer au problème des consommations d'énergie.



Vendargues : une consommation d'eau divisée par 2

Entre 2016 et 2021, la consommation en eau de la commune de Vendargues a été divisée par 2, et ce, grâce à plusieurs actions importantes.

La commune a déjà œuvré sur le volet « sensibilisation des usagers » avant son entrée dans la démarche « commune économe en eau ».

En 2015, les écoles vendarguaises ont relevé le Défi des Éco'minots proposé par l'ALEC Montpellier Métropole. Ce challenge d'économie d'énergie et d'eau a ancré la sobriété dans les gestes du quotidien des élèves, enseignants et agents.



Ce fût également le début d'une dynamique de suivi des consommations, qui a par la suite été étendue aux autres bâtiments.

Ainsi, la commune a investi le volet « étudier » en développant une connaissance fine des usages associés à chaque compteur d'eau permettant d'analyser les consommations, de détecter des anomalies et d'agir en conséquence (équipement économe ou de contrôle, comme les électrovannes).

Sur le terrain, ce savoir se traduit par la relève de 45 compteurs par les agents chaque mois.

Une personne a été missionnée pour compiler, analyser ces relevés puis coordonner les interventions nécessaires (réparation de fuites, réparation ou changement des équipements bloqués etc.).



En 2021, ce sont 6 000 m³ d'eau qui ont été économisés soit l'équivalent de 30% de la consommation totale.

Les bâtiments sont à ce jour partiellement équipés en robinets et chasses d'eau économes. L'accent est mis notamment sur les écoles, bâtiments les plus consommateurs, qui seront totalement équipées en 2022.

Témoignages



Désimperméabilisation et végétalisation pour 13 communes

Pas moins de 13 des 31 communes de la métropole souhaitent s'engager, ou sont déjà engagées dans un ou plusieurs projets de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles. Les bénéfices attendus sont multiples : réduire la quantité d'eau qui transite par le réseau d'eau pluvial en favorisant l'infiltration, réduire les îlots de chaleur, donner plus de place au végétal, accroître le confort des usagers et des enfants scolarisés.

7 communes ont engagé des phases de concertation, d'études préalables, voire de travaux pour concrétiser leur projet. Parmi elles, les communes de Lattes, Grabels et Montpellier sont chacune à une étape clé de la démarche et présenteront leurs retours d'expérience respectifs.



Qui est l'ALEC ?

Présentation

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Métropole est une association loi 1901, fondée en décembre 2007.

L'ALEC Montpellier Métropole a pour objectif la sensibilisation de différents publics à la maîtrise de l'énergie et de l'eau, au développement des énergies renouvelables ainsi que l'accompagnement technique des porteurs de projets.

Son territoire d'action porte sur la métropole de Montpellier, soit 31 communes et près de 465 000 habitants.

L'agence a deux missions principales :

1. informer, sensibiliser, conseiller de manière neutre et indépendante le grand public, et notamment les copropriétés,
2. accompagner techniquement les communes du territoire.

Rôle de l'ALEC

Forte de plus de 13 ans d'accompagnement des communes sur leurs démarches d'économies d'énergie grâce aux financements de la Métropole et de l'ADEME, l'ALEC a développé depuis 6 ans un volet sur les économies d'eau avec l'appui de l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie.

Le lien de confiance avec les communes a permis d'envisager d'aller plus loin : depuis bientôt 2 ans, les conseillers de l'ALEC oeuvrent avec l'ensemble des partenaires pour créer et faire vivre ce label sur l'eau.

Envie de rejoindre la démarche ?

La participation à la démarche labélisation est gratuite et réservée aux communes de la métropole de Montpellier.

Il n'est pas obligatoire d'être adhérent à l'ALEC.

L'ALEC est notamment soutenue financièrement par Montpellier Méditerranée Métropole, la ville de Montpellier, la Région Occitanie, l'ADEME et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



L'ALEC emploie 24 spécialistes et conseillers. Ses bureaux sont situés à Montpellier.



Ce label a été co-construit avec les communes et les partenaires (recherche du nom, de l'identité graphique, rédaction du règlement, de la charte).

Il est également animé sur le territoire de la métropole de Montpellier avec l'appui des communes (promotion dans les medias, présentation du label aux citoyens...).

Deux conseillères de l'ALEC Montpellier Métropole spécialisées dans la gestion de la ressource en eau suivent les actions menées par les communes et gèrent le label (dossiers, événements, communication...).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet : www.alec-montpellier.org/collectivites/agir-dans-ma-commune/communes-economes-en-eau/

Ou par email : label.eau@alec-montpellier.org